

CSRD : Tous concernés !

Aurélien DUTERTRE, Thélem Assurances

Julia MANDZIJ, Abeille Assurances

Voahirana RANAIVOZANANY, Forsides France

1. CSRD : c'est quoi et pourquoi ?
2. Qu'est-ce qui change ? Quelles nouveautés ?
3. Quelles problématiques concrètes ? Quelles opportunités à saisir ?

- 1. CSRD : c'est quoi et pourquoi ?**
2. Qu'est-ce qui change ? Quelles nouveautés ?
3. Quelles problématiques concrètes ? Quelles opportunités à saisir ?



TAXONOMIE EU



SFDR



Ambition : la neutralité carbone 2050.

Le plan de finance durable :

- Orienter les capitaux vers une économie plus soutenable,
- Introduire l'ESG dans la maîtrise des risques,
- Favoriser la transparence et le long terme.

CSRD



NFRD



DPEF 

ESRS

ESG

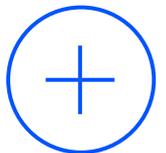


La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

ou Directive sur les rapports de développement durable des entreprises, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, est une **directive européenne** qui fixe de **nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier** : European Sustainability Reporting Standards (ESRS).



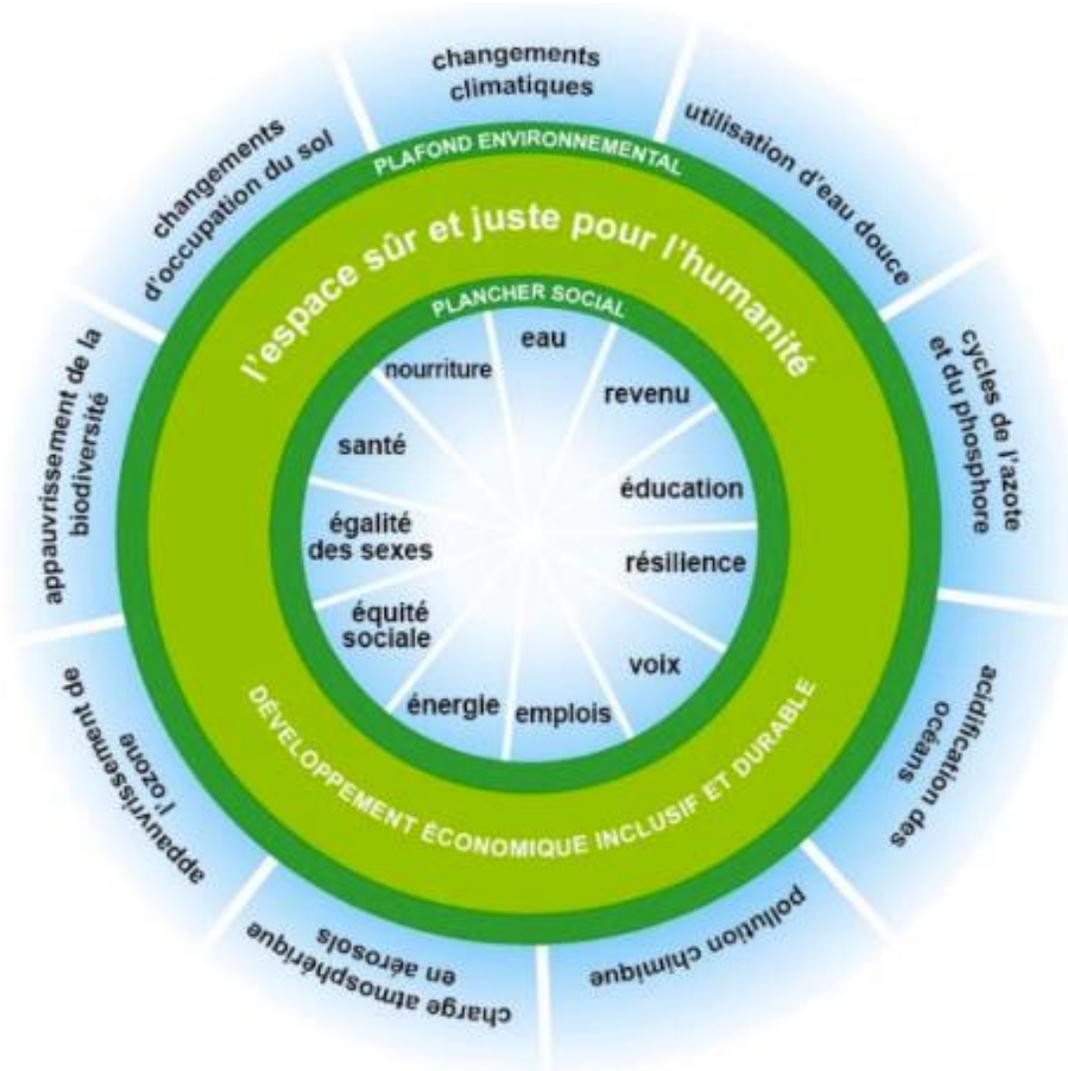
L'objectif est d'encourager le développement durable des entreprises européennes et d'identifier celles qui sont disciplinées en la matière en leur imposant de suivre et publier un bilan ESG (environnemental, social et de gouvernance).



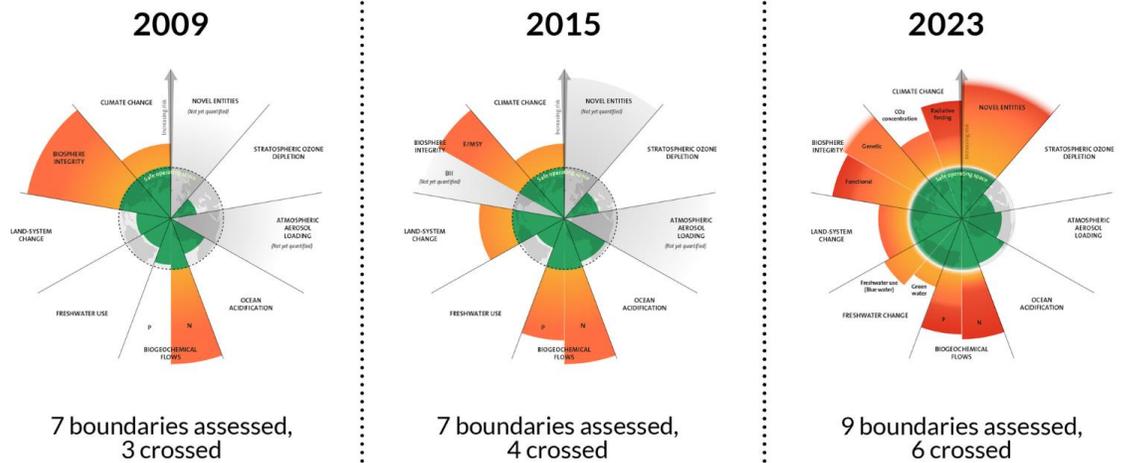
Remplacer la NFRD par cette nouvelle directive, plus exigeante, vise à...

- **Augmenter le nombre d'entreprises concernées.**
- **Uniformiser les rapports ESG au niveau européen, pour les rendre comparables.**
- **Collecter des informations plus fiables, précises et complètes.**
- **Améliorer la conscience des entreprises concernant les risques de durabilité**

Théorie du Donut et situation à date



En 2023, 6 limites planétaires sur 9 sont dépassées:



*Limites planétaires : seuils à ne pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles l'humanité a pu se développer et pour pouvoir vivre dans un écosystème sûr **6**

1. CSRD : c'est quoi et pourquoi ?
- 2. Qu'est-ce qui change ? Quelles nouveautés ?**
3. Quelles problématiques concrètes ? Quelles opportunités à saisir ?

Avec le champ d'application de la CSRD, quasiment tous les assureurs seront concernés.

DPEF – Déclaration de Performance Extra financière (Jusqu'au 31/12/2023)

- Entreprises cotées avec :
 - 500 salariés, et
 - Total bilan de 20M€ ou Chiffre d'affaires net de 40M€
- Entreprises non cotées avec :
 - 500 salariés, et
 - Total bilan ou Chiffre d'affaires net de 100M€



- Des seuils plus bas pour la CSRD
- Le seuil pour les effectifs salariés n'a plus la même portée.

CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive (A partir du 01/01/2024)

- Toutes les entreprises cotées sur le marché européen sauf les micro-entreprises
- Toutes les entreprises dépassant deux des trois seuils suivants :
 - 250 salariés
 - Total bilan de 25M€
 - Chiffre d'affaires net de 50M€
- Les entreprises non européennes avec des filiales qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 150M€ dans l'UE

La CSRD met un formalisme précis dans la rédaction du rapport de durabilité et dit comment on parle des choses et facilite la comparabilité des rapports ESG.

Normes transverses	ESRS 1 Principes généraux		ESRS 2 Informations générales à fournir		
Environnement	ESRS E1 Changement climatique	ESRS E2 Pollution	ESRS E3 Eau et ressources marines	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
Social	ESRS S1 Employés	ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur	ESRS S3 Communautés affectées	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	
Gouvernance	ESRS G1 Conduite des affaires				

- Le cadre du reporting CSRD est donné par des standards, les ESRS (European Sustainability Reporting Standard).
- Actuellement il y a 2 normes transverses et 10 normes thématiques.
- Des normes par secteur d'activité et des normes pour les PME sont à venir.

La CSRD ambitionne d'améliorer la transparence et la fiabilité des données et du reporting.

- Au-delà d'une norme précise de publication, plus de 80 exigences de publications (disclosure requests) avec 1200 points de données : 2/3 narratifs, 1/3 quantitatifs.
- Exemples de points de données :
 - Informations sur la manière dont les considérations liées au climat sont prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance
 - Pourcentage de rémunération reconnu lié à des considérations liées au climat
- Avec la CSRD, le champ d'application de la CSRD sera élargi : une très large majorité des assureurs en France sera concernée, la CSRD demande un reporting traitant des courts, moyens et longs termes, elle s'applique à toutes la chaîne de valeur de l'entreprise.
- L'entreprise doit informer sur les enjeux matériels (enjeux évalués importants). Pour les enjeux non matériels, elle doit en établir la liste (pas à justifier sauf pour le climat).

ESRS		Nombres de points de données			
		Total	Quantitatif	Narratif	
ESRS transversaux	ESRS 1	pas de point de données			
	ESRS 2	195	26	169	
ESRS thématiques	Environnement	E1	220	134	86
		E2	68	32	36
		E3	48	14	34
		E4	120	13	107
		E5	84	32	52
	Social	S1	205	80	125
		S2	70	3	67
		S3	70	3	67
		S4	69	4	65
	Gouvernance	G1	53	17	36
			1202	358	844

La CSRD renforce, dans cette optique, l'approche double matérialité pour la détermination des enjeux matériels.

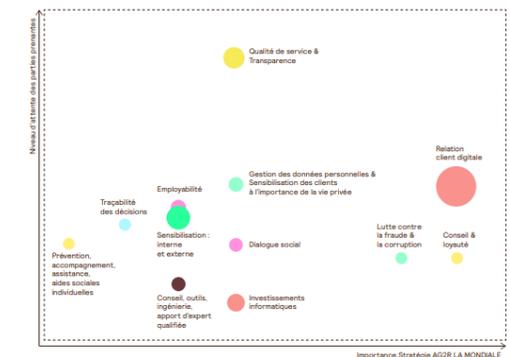
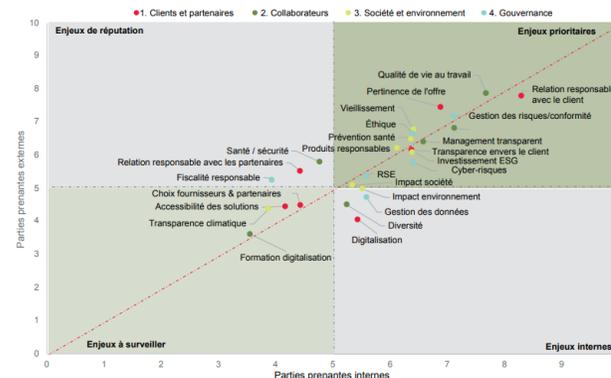
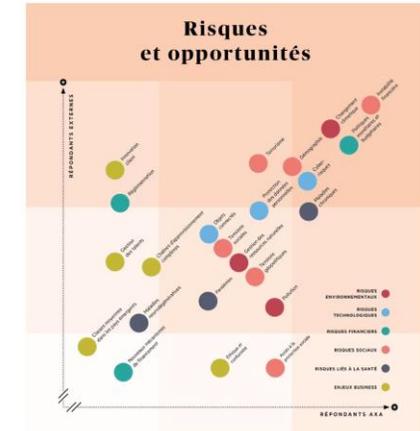
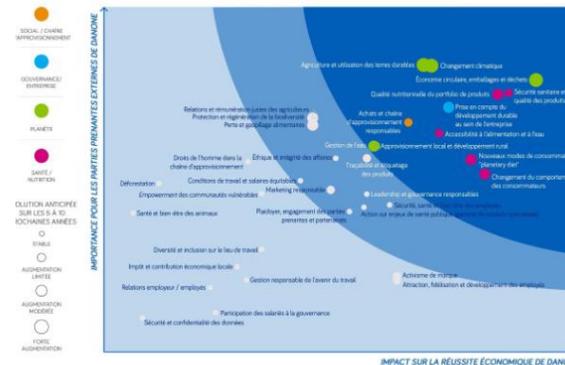
- **Principe de la double matérialité :**
 - Considérer les incidences des questions de durabilité sur l'entreprise (matérialité financière), et
 - Considérer les impacts sur l'environnement et la population des activités de l'entreprise (matérialité d'impact).
- **Analyse de matérialité :** Identifier les impacts, les risques et les opportunités des enjeux au sens de la double matérialité. L'analyse de matérialité est au centre du reporting CSRD car à la base des enjeux sur lesquels des informations seront publiées.
- **Matrice de matérialité :** Outil de représentation graphique pour l'analyse de matérialité.

La CSRD vise une analyse de matérialité prenant véritablement en compte les enjeux ESG : ce que la DPEF n'a pas permis.

- Les textes laissaient plusieurs interprétations et les professionnels ont reproduit ce qu'ils savaient déjà faire : analyse des risques business.
- De manière générale, les enjeux retenus s'établissaient sur la diagonale des matrices de matérialité : pas d'enjeu ressortant important pour les parties prenantes et pas pour la performance de l'entreprise, et inversement.

À titre illustratif, le tableau ci-dessous donne un exemple de raisonnement qui pourra être appliqué, à partir des catégories d'informations extra-financières (non exhaustives), pour sélectionner celles qui génèrent des risques significatifs. Il reprend quelques exemples de risques fréquemment rencontrés dans le domaine extra-financier. Ces risques devront être définis au cas par cas et leur caractère significatif expliqué.

Catégories d'informations extra-financières auxquelles un risque peut être associé		Risque significatif pour votre organisation ? ou/non	Définition du risque et justification de son caractère significatif
ENVIRONNEMENT			
Politique environnementale	Management environnemental (sites ou produits et services)		Ex. : Risque lié aux autorisations d'exploitation
	Gestion des pollutions		Ex. : Risque d'amende ou d'image, coûts de remédiation
Changement climatique et énergie	Changement climatique		Ex. : Obsolescence des produits ou des investissements
	Efficacité énergétique et énergies renouvelables		Ex. : Maîtrise de la facture d'énergie
Économie circulaire	Efficacité matière		Ex. : Augmentation des coûts, opportunité de valorisation économique
	Déchets		Ex. : Augmentation des coûts
Eau et biodiversité	Eau et biodiversité		Ex. : Autorisation d'exploiter, pertes irréversibles de biodiversité
SOCIAL / SOCIÉTAL			
Santé et sécurité au travail	Santé et sécurité au travail		Ex. : Invalidités ou décès pour les employés, risques d'image, d'attractivité, coûts sociaux directs et indirects (cotisations AT)
Emploi et compétences	Attractivité et recrutement des talents		Ex. : Perte des talents contribuant à la valeur
	Formation		Ex. : Coût/efficacité des formations, adéquation des compétences aux besoins
Qualité du management et du dialogue social	Engagement des collaborateurs		Ex. : Perte de productivité
	Relations sociales		Ex. : Risque de dégradation du climat social
Égalité de traitement	Diversité		Ex. : Attractivité des talents
	Discriminations		Ex. : Risque d'image
Engagements sociétaux	Impact socio-économique local		Ex. : Facilité d'obtention de permis de construire ou d'autorisations
	Qualité des produits/services et relation clients		Ex. : Risque sur la valeur de la marque, perte de chiffre d'affaires
	Maîtrise et connaissance de la chaîne d'approvisionnement		Ex. : Risque de réputation, de rupture d'approvisionnement, maîtrise des coûts de production
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
Lutte contre la corruption	Corruption / Éthique		Ex. : Risque d'amende
DROITS DE L'HOMME			
Droits de l'Homme	Droits de l'Homme		Ex. : Risque de réputation et perte de confiance des consommateurs



Par rapport à la DPEF, la CSRD définit avec détails l'approche d'analyse de matérialité

Analyse de matérialité plus contrainte que pour la DPEF :

- Considérer une cartographie des parties prenantes internes et externes
- Partir d'une liste d'enjeux ESG mis règlementairement en annexe de l'ESRS 1 (liste ci-dessous), et également à compléter par l'entreprise elle-même.

ESRS thématique	Questions de durabilité couvertes par une ESRS thématique		
	Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème
ESRS E1	Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au changement climatique Atténuation du changement climatique Énergie 	
ESRS E2	Pollution	<ul style="list-style-type: none"> Pollution de l'air Pollution des eaux Pollution des sols Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires Substances extrêmement préoccupantes Microplastiques 	
ESRS E3	Ressources aquatiques et marines	<ul style="list-style-type: none"> Eau Ressources marines 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau Prélèvements d'eau Rejet des eaux Rejet des eaux dans les océans Extraction et utilisation des ressources marines
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers Exploitation directe Espèces exotiques envahissantes Pollution Autres
		<ul style="list-style-type: none"> Incidences sur l'état des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> Exemples: Taille des populations d'espèces Risque d'extinction mondiale des espèces
		<ul style="list-style-type: none"> Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Exemples: Dégradation des sols Désertification Imperméabilisation des sols
ESRS E5	Économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources Ressources sortantes liées aux produits et services Déchets 	
ESRS S1	Efficacité de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité de l'emploi Temps de travail Salaires décents Dialogue social Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité
		<ul style="list-style-type: none"> Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Formation et développement des compétences Emploi et inclusion des personnes handicapées Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Diversité
		<ul style="list-style-type: none"> Autres droits liés au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Travail des enfants Travail forcé Logement adéquat Protection de la vie privée
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité de l'emploi Temps de travail Salaires décents Dialogue social Liberté d'association, y compris l'existence de comités d'entreprise Négociations collectives Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité
		<ul style="list-style-type: none"> Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Formation et développement des compétences Emploi et inclusion des personnes handicapées Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Diversité
		<ul style="list-style-type: none"> Autres droits liés au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Travail des enfants Travail forcé Logement adéquat Eau et assainissement
ESRS G1	Conduite des affaires		<ul style="list-style-type: none"> Protection des lanceurs d'alerte Bien-être animal Engagement politique Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement
		<ul style="list-style-type: none"> Incidences liées aux consommateurs et/ou les utilisateurs finaux 	<ul style="list-style-type: none"> Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause Auto-détermination Droits culturels
		<ul style="list-style-type: none"> Autres droits liés au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Travail des enfants Travail forcé Logement adéquat Eau et assainissement
ESRS S3	Communautés touchées	<ul style="list-style-type: none"> Droits économiques, sociaux et culturels des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Logement adéquat Alimentation adéquate Eau et assainissement Incidences liées à la terre Incidences liées à la sécurité
		<ul style="list-style-type: none"> Droits civils et politiques des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Liberté d'expression Liberté de réunion Incidences sur les défenseurs des droits de l'homme
		<ul style="list-style-type: none"> Droits des peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause Auto-détermination Droits culturels
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> Incidences liées aux consommateurs et/ou les utilisateurs finaux 	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la vie privée Liberté d'expression Accès à l'information (de qualité)
		<ul style="list-style-type: none"> Incidences liées aux consommateurs et/ou des utilisateurs finaux 	<ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité Sécurité de la personne Protection des enfants
		<ul style="list-style-type: none"> Incidences liées aux consommateurs et/ou des utilisateurs finaux 	<ul style="list-style-type: none"> Non-discrimination Accès aux produits et services Pratiques de commercialisation responsables
ESRS G1	Conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Culture d'entreprise Protection des lanceurs d'alerte Bien-être animal Engagement politique Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention et détection, y compris les formations Incidents/Cas

- Liste détaillée, nombreux thèmes / sous-thèmes, sous-sous-thèmes, visant à balayer l'ensemble des thématiques E, S et G
- L'entreprise n'a plus la même liberté que celle qu'elle avait pour la DPEF

Une matrice de matérialité représentant mieux les enjeux ESG est escomptée.

Approche de l'analyse de double matérialité

- Identifier les parties prenantes internes et externes
- Identifier les enjeux potentiels à partir de la liste des ESRS et en considérant les spécificités de l'entreprise ; approche du risque en **brut** ET prise en compte des Impacts, Risques et Opportunités (**IRO**)
- Mettre en regard chaque partie prenante et chaque enjeu potentiel
- Représenter l'analyse dans une matrice de matérialité

Matrice de matérialité

Matérialité d'impact	Enjeux ESG matériels pour les parties prenantes	Enjeux ESG matériels pour l'entreprises et les parties prenantes
		Enjeux ESG matériels pour l'entreprise

Une vision prospective sera à apporter, et l'ensemble de la chaîne de valeur à considérer.

Plusieurs horizons de temps pour le rapport ESG

Court terme

Période de référence du rapport financier

Moyen terme

5 ans

Long terme

Plus de 5 ans

Faire le lien entre le passé, le présent et le futur

Des hypothèses

Des approximations

Des scénarios

Des sensibilités

Participation des parties prenantes dans l'identification et les évaluations des IRO

1. CSRD : c'est quoi et pourquoi ?
2. Qu'est-ce qui change ? Quelles nouveautés ?
- 3. Quelles problématiques concrètes ? Quelles opportunités à saisir ?**

LA TRANSVERSALITE

**L'INFRASTRUCTURE DE
DONNEES**

**UNE TEMPORALITE
EXIGEANTE**

**SAISIR LES
OPPORTUNITES**

ESRS E1 : Climat

Immobilier
Achats
Finance
Opérations
Fournisseurs
Clients

Analyse de matérialité

Direction Générale
Direction des Risques
Métiers experts

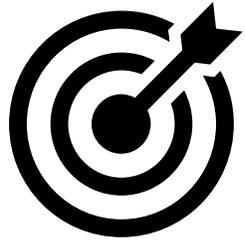
ESRS S4 : Consommateurs

Offre
Marketing
Ventes
Réseaux de distribution

ESRS S1 : Main d'œuvre

RH
IRP

Etc.



CIBLE : industrialiser les données CSRD

MAIS



Dépendance à la chaîne
amont et aval

Sources de données très
variées

Périmètre peu structuré

Beaucoup de narratif

UNE TEMPORALITE EXIGEANTE

- 1** Analyse de matérialité
- 2** Distance à la donnée
- 3** Infrastructure de données
- 4** Chantiers de transformation à mener

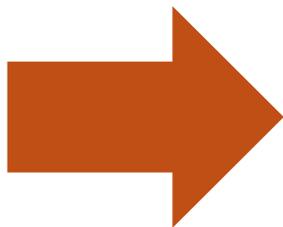


2025
Ou
2026

Meilleure connaissance de ses parties prenantes

Mesure des indicateurs environnementaux et sociétaux

Comparabilité poussant à l'excellence



Prendre la CSRD comme un projet de **transformation transverse**

Ne pas paniquer !